

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2364

4 octobre 2011

SOMMAIRE

Aspen FinanceCo S.à r.l.	113452	IND Invest S.A.	113446
Carmel Capital VI S.à r.l.	113446	Indra Investment S.A.	113446
Catapult S.A.	113469	Indushold S.A.- SPF	113446
Catapult S.A. - SPF	113469	Informa Sàrl	113449
Commerzbank International Portfolio Management	113456	Inservio S.A.	113452
FedEx Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ..	113429	International Car Exchange	113456
Fidelux S.A.	113426	IP Holdings S.A.	113457
Fiduciaire Arbo S.A.	113426	Isola Group	113436
Fidura S.A.	113426	Ispat Inland S.A.	113457
Firebird Mongolia Holdings S.à r.l.	113449	Javi International S.A.	113449
Foyer Vie S.A.	113428	J.G. Invest S.A.	113445
Freetop Invest S.A.	113428	Juno S.A.	113457
Gama Lettrage et Designs S.à r.l.	113428	Juno S.A.	113457
Gamma III S.à r.l.	113429	Kalvin S.A.	113458
Geneve Participations S.A.	113434	Kilrush	113458
Gestman S.A.	113434	Labalma S.A.	113458
Gewo Lux Immobilien	113434	Landia Invest S.A.	113435
Gironia S.A.	113429	Lary S.à r.l.	113472
Globehotels S.A.	113434	LaSalle Japan Logistics II L4, S.à r.l.	113436
Golden Recovery S.A.	113435	Laureena S.A.	113472
GSW-Wolff-Luxembourg	113435	LB Europe Holdings S.à r.l.	113472
Hattrick Lux No. 4 S.à r.l.	113428	Lux e-shelter 1	113458
Henley Investments S.A.	113435	M/C AWS Canada S.à r.l.	113456
Hoche Partners Trust Services S.A.	113444	Metalsistem International S.A.	113452
Iceberg Finance Luxembourg S.A.	113444	Rezo Finance S.A.	113464
Immobilière Strasbourg S.A.	113445	Steria PSF Luxembourg S.A.	113433
Immogen Conseils S.A.	113445	Super Copper S.A.	113426
		Tundra Capital Management Fund	113445

Fidelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 87.765.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDELUX S.A.

Référence de publication: 2011113947/10.

(110130778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Fiduciaire Arbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 97.573.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Référence de publication: 2011113948/11.

(110131153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Fidura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 75.075.

Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2010, remplaçant le dépôt L110099901 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113949/11.

(110130970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Super Copper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.790.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le premier jour du mois d'août.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

ISTIFID S.P.A., une société par actions de droit italien, avec siège social au 51 Viale Jenner Edoardo, I-20159 Milan, immatriculée auprès du registre de commerce de Milan, numéro d'inscription Codice fiscale 01863180152,

ici représentée par Madame Elisiana Pedone, employée privée, demeurant professionnellement à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société anonyme SUPER COPPER S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A Boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 15 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1021 du 24 mai 2006 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 90.000 (quatre-vingt-dix mille euros) divisé en 900 (neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

3- que l'Associé Unique étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prend acte du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 et approuve le Bilan

et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et lui soumis.

4- que l'Associé Unique prend acte de la perte dudit exercice qui s'élève à EUR 110.217,19. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de EUR 84.438,34, il décide de reporter à nouveau le résultat soit une perte totale de EUR 25.778,85.

Le bilan et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2009 après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

5- que l'Associé Unique prend acte du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 et approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et lui soumis.

6- que l'Associé Unique prend acte de la perte dudit exercice qui s'élève à EUR 6.258,55. Compte tenu de la perte reportée de l'exercice précédent de EUR 25.778,85, il décide de reporter à nouveau le résultat soit une perte totale de EUR 32.037,40.

Le bilan et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2010 après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

7- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30 467.

8- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

9- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

10- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

11- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

12- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

13- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

14- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

15- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L-1724 Luxembourg, 11A, Boulevard du Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Elisiana Pedone, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 août 2011. LAC/2011/35450. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114135/76.

(110130601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Foyer Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 34.233.

Dépôt rectificatif aux comptes annuels au 31.12.2010 qui ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 19/04/2011 réf. L110061244.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER VIE S.A.

Référence de publication: 2011113952/11.

(110130591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Freetop Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 148.515.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif 31.12.2010 (rectificatif du dépôt du bilan 2010 déposé le 23.05.2011 no L110078949) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113953/12.

(110130469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Hattrick Lux No. 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 432.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.327.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 27 juillet 2011

En date du 27 juillet 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Frank Gordon BITTER, né le 3 février 1943 à Kingston, Jamaïque, ayant comme adresse professionnelle: 3100, West Ray Road, Suite 301, 85226 Chandler, Arizona, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Raymond P. SHARPE
- Monsieur Frank Gordon BITTER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Hattrick Lux No. 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011114655/20.

(110131177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Gama Lettrage et Designs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2272 Howald, 22, rue Edouard Oster.

R.C.S. Luxembourg B 147.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113954/10.

(110131090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Gamma III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 125.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAMMA III S.à.r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011113955/11.

(110131115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Gironia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 151.552.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIRONIA S.A.

Référence de publication: 2011113956/10.

(110130777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

FedEx Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 156.336.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

FedEx Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152.468, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 7 April 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1062 dated 20 May 2010 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "FedEx Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 156.336, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 1 October 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2656 dated 3 December 2010 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 25 March 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1471 dated 5 July 2011.

II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise the share capital from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,001 (twenty

thousand and one United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 134,186 (one hundred thirty-four thousand one hundred eighty-six United States Dollars), out of which an amount of USD 2,001 (two thousand and one United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve;

3. Subscription and payment by FedEx Luxembourg S.à r.l. for the new share by way of contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise the share capital from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,001 (twenty thousand and one United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 134,186 (one hundred thirty-four thousand one hundred eighty-six United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 2,001 (two thousand and one United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid by contribution in kind made by the Sole Shareholder and consisting of a receivable in an aggregate amount of USD 134,187 (one hundred thirty-four thousand one hundred eightyseven United States Dollars) (the "Receivable").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share. The issue of the New Share is also subject to the payment of the Share Premium. The New Share as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Share and the payment of the Share Premium, is composed of the Receivable (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 134,187 (one hundred thirty-four thousand one hundred eighty-seven United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a Statement of Contribution Value dated 29 July 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Roel Jos Coleta Staes, with professional address at FedEx Express Corporation, St. Goedeplein 14, 1000 Brussels, Belgium, Category A Manager; and

b) Lux Business Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.709, Category B Manager;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on July 29th, 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- FedEx Luxembourg S.à r.l.: 20,001 (twenty thousand and one) shares.

The notary acts that the 20,001 (twenty thousand and one) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,001 (twenty thousand and one United States Dollars) represented by 20,001 (ten thousand and one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article at this time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

FedEx Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.468, constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 7 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1062 du 20 mai 2010 (l' «Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da-Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «FedEx Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.336, constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 1^{er} octobre 2010, publié au “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” numéro 2656 du 3 décembre 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 25 mars 2011, publié au «Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations» numéro 1471 du 5 juillet 2011.

II.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social d'un montant de 1 USD (un Dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 20.001 USD (vingt mille et un Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 134.186 USD (cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-six Dollars américains), dont un montant de 2.001 USD (deux mille et un Dollars américains) sera alloué à la réserve légale;

3. Souscription et paiement par FedEx Luxembourg S.à r.l. de la nouvelle part sociale par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter ces actions;
et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Second résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD (un Dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 20.001 USD (vingt mille et un Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (la «Nouvelle Part»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 134.186 USD (cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-six Dollars américains) payable sur le compte de la prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 2.001 USD (deux mille et un Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature par l'Associé Unique et consistant en une créance d'un montant total de 134.187 USD (cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-sept Dollars américains) (la «Créance»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription, et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part et le paiement de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que définit ci-dessus.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire la Nouvelle Part. L'émission de la Nouvelle Part est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. La Nouvelle Part ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'un apport en nature (tel que décrit ci-dessus).

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission de la Nouvelle Part et le paiement de la Prime d'Emission, est composé de la Créance (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 134.187 USD (cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-sept Dollars américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 29 juillet 2011, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'Existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Roel Staes Jos Coleta Staes, avec adresse professionnelle à FedEx Express Corporation, 14 St. Goedeleplein, 1000 Bruxelles, Belgique, gérant de catégorie A; et

b) Lux Business Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709, gérant de catégorie B;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 29 juillet 2011.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence de la déclaration et des résolutions qui précèdent, la participation au capital social de la Société est désormais composée comme suit:

- FedEx Luxembourg S.à r.l.: 20.001 (vingt mille et une) parts sociales.

Le notaire établit que les 20.001 (vingt mille et une) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.001 USD (vingt mille et un Dollars américains), représenté par 20.001 (vingt mille et une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille deux cents euros (€1.200,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2011. Relation: EAC/2011/10742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011113931/226.

(110130398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Steria PSF Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 100.554.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue le 5 mai 2011 que:

1. le mandat d'administrateur de Madame Astrid ANCIAUX, née le 16 janvier 1965 à Uccle, Bruxelles (Belgique), demeurant à B-1410 Waterloo, 8, clos de la Hêtraie (Belgique), est renouvelé pour une période de 3 ans dont l'échéance sera l'assemblée générale ordinaire de 2014;

2. le mandat d'administrateur de Monsieur René LUYCKX, né le 6 avril 1954 à Lembeek (Belgique), demeurant à B-1652 Alseberg, 43, Waterpoelstraat (Belgique), est renouvelé pour une période de 3 ans dont l'échéance sera l'assemblée générale ordinaire de 2014;

3. le mandat d'administrateur de Monsieur John MORAN, né le 6 juillet 1961 à Manchester (Royaume-Uni), demeurant à F-78290 Croissy-sur-Seine, 2, Allée de la Noria (France), est renouvelé pour une période de 3 ans dont l'échéance sera l'assemblée générale ordinaire de 2014;

4. le mandat de Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, enregistré sous le numéro B 47771, en qualité de réviseur de la Société, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2012, aprouvant les comptes annuels de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011115018/23.

(110131011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Geneve Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011113962/10.

(110130994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Gestman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 37.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113963/10.

(110130481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Gewo Lux Immobilien, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 111.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113964/9.

(110130366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Globehotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.934.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 19 mai 2011:

1) Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus,

L'Assemblée nomme les Administrateurs, à savoir:

- Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, né le 29 mai 1955 à Turi en Italie et demeurant professionnellement au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Roland DE CILLIA, Expert comptable, né le 16 mars 1968 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, né le 13 septembre 1967 à Algrange en France et demeurant professionnellement au 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur;

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2014.

L'Assemblée nomme à la fonction de Commissaire:

- La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

2) L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBEHOTELS S.A.

Référence de publication: 2011117615/25.

(110134786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Landia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.775.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue le 1^{er} juillet 2011

- La démission de Madame Céline BONVALET et de Monsieur Serge KRANCENBLUM de leurs fonctions d'administrateur est acceptée avec effet au 30 septembre 2010;

- Madame Catherine ROWE, née le 21 septembre 1965 à Guernesey, employée privée, résidant à Le Tefaine, La rue des Pointes, St Andrews, Guernesey, GY6 8UJ et Monsieur Mark Wilson LE TISSIER, né le 24 avril 1963 à Guernesey, employé privé, demeurant à L'espérance, Epinelle Road, St Sampsons, Guernesey, GY2 4 YY sont nommés administrateurs en remplacement de Madame BONVALET et de Monsieur KRANCENBLUM, avec effet au 8 août 2011;

Leur mandat viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale statutaire de 2012.

Référence de publication: 2011114015/15.

(110130745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Golden Recovery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 74.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COBELFRET INTERNATIONAL S.A. / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

A-M. Grieder / -

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2011113965/13.

(110130304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

GSW-Wolff-Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 106.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113967/9.

(110130367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Henley Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.132.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011113971/12.

(110130530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Isola Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 100.326.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 27 juillet 2011

En date du 27 juillet 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Frank Gordon BITTER, né le 3 février 1943 à Kingston, Jamaïque, ayant comme adresse professionnelle: 3100, West Ray Road, Suite 301, 85226 Chandler, Arizona, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Raymond P. SHARPE
- Monsieur Frank Gordon BITTER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Isola Group
Signature

Référence de publication: 2011114662/20.

(110131174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

LaSalle Japan Logistics II L4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.500.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 162.838.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-five of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"LaSalle Japan Logistics II S.à r.l.", having its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B129.011,

here represented by Mrs Virginie VELY, manager, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 20 July 2011.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, acting in its stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation (herein so called) of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" which it declared to incorporate;

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), which will be governed by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), which specify in the articles 6, 8, 10 and 15 the exceptional rules applying to single member companies.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

No person who qualifies as an individual may become a partner.

Art. 2. The Company's name is "LaSalle Japan Logistics II L4, S.à.r.l."

Art. 3. The objects of the Company are:

- to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

- to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

- to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Managers thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

- to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

- to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

- to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

- to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, cooperation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

- to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

- to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

- to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The Company shall not be dissolved by reasons of death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the single partner or of one of the partners.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the

administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to the Company's financial statements and to the decisions of the partner's meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at two million five hundred thousand Japanese Yen (JPY 2,500,000.-), represented by two hundred and fifty (250) shares of ten thousand Japanese Yen (JPY 10,000.-) each.

Art. 9. Each share confers one identical voting right.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In case of a plurality of partners, the shares held by the existing partners are freely transferable among them.

Shares cannot be transferred inter vivos to non-partners unless partners representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise, reference is made to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

No transfer of shares shall be made to any individual and the Company shall receive from any transferee of any share (s) the representations, warranties and covenants identical to those set forth in this Article.

Board of managers

Art. 11. The Company is managed by a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of a plurality of managers, to the Board of Managers.

The Company shall be bound by the single signature of any managers.

Any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

Such manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function as manager any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by a majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Resolutions in writing approved and signed by all the Managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers.

Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers

Partner's decisions

Art. 14. Partners' decisions are taken by partners' meetings.

However, in accordance with applicable law, the holding of partners' meetings are not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the Board of Managers can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up by writing, and transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Shareholders meetings may always be convened by any Manager, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Resolutions of the partners are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken by a majority vote of partners representing a majority of the capital of the attending partners.

However, decisions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a majority vote of partners representing three quarters of the capital of all partners.

Every partner meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the Law

As a consequence thereof, all decisions which legally exceed the powers of the managers, like and notably:

- Any amendment to or modification of any of the terms of the Articles of Incorporation;
 - any early termination or liquidation of the Company or extension of the term of the Company;
 - any merger or consolidation of the Company with or into any other entities;
 - any resolution relating to the acceptance of the balance sheet and to the allocation of debts or profits,
- are taken either by the sole partner or by the partner's meeting in case of plurality .

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins each year on January 1st and closes on December 31st .

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be decided by a partner's meeting and carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners pro rata based on their participation in the share capital of the Company.

Applicable law

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

All of the company's 250 shares are subscribed by "LaSalle Japan Logistics II S.à.r.l."

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of two million five hundred thousand Japanese Yen (JPY 2,500,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

113440

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mrs. Stéphanie Duval, National Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41 Avenue de la Liberté, L -1931 Luxembourg.

- Ms Christophe Printz, Finance and Administrative Manager, born on 14 June 1977 in Arlon, Belgium, residing at 41 Avenue de la Liberté, L -1931 Luxembourg.

In accordance with Article Eleven of the Articles of Incorporation, the Company shall be bound by the single signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office at 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Lasalle Japan Logistics II S.à r.l.», société de droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.011,

ici représentée par Madame Virginie VELY, Manager, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2011.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet social - Durée

Art. 1^{er} . Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts") qui précisent en leurs articles 6,8,10 et 15 les règles exceptionnelles qui s'appliquent aux sociétés unipersonnelles.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

Aucune personne qui peut être qualifiée de personne physique ne peut devenir associé.

Art. 2. La dénomination de la société est «LaSalle Japan Logistics II L4, S.à r.l.».

Art. 3. L'objet social de la Société est le suivant:

- d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

- d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

- de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Conseil de Gérance, y compris des parts sociales, obligations ou tous autres titres, entièrement ou partiellement libérés, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou

tous autres titres ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

- d'entreprendre toute activité ou commerce qu'il soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

- d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Conseil de Gérance, et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

- de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Conseil de Gérance le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instruments, perpétuels ou autres, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

- d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris tout personne appartenant à la Société;

- de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coûts ou dépenses relatifs à des actions ou des titres) par toute personne y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.8, une "garantie" comprend toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'une rupture de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

- d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de cocontractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personnes ou d'autres personnes;

- d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui rendrait obligatoire en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce sans autorisation conforme à la loi luxembourgeoise.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par l'assemblée extraordinaire de ses Associés, délibérant selon les règles prévues pour les modifications statutaires.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du Conseil de Gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux de la Société et aux décisions des assemblées générales des associés.

Capital social - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille de Yen Japonais (JPY 2,500,000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de dix mille Yen Japonais (JPY 10,000,-) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Vis-à-vis de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire est autorisé par part sociale. Les propriétaires indivis devront désigner une seule personne comme leur représentant vis-à-vis de la Société.

Art. 10. En cas d'associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement transférables.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par les associées sont librement cessibles entre eux.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

Pour le reste il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Aucun transfert de part(s) sociale(s) ne pourra être effectué à une personne physique et la Société recevra de tout nouvel associé les déclarations, garanties et engagements identiques à ceux désormais établis dans cet Article.

Conseil de gérance

Art. 11. La Société est gérée par un Conseil de Gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée par la signature unique d'un gérant.

Tout gérant peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Ce gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions en tant que gérant, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut intervenir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit au moyen de télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant en qualité de mandataire.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par la voie de la conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication au départ de Luxembourg, permettant à diverses personnes de communiquer entre elles. Cette participation au débat sera considérée comme une participation physique à la réunion. Une décision prise de cette manière peut être documentée sur un document unique ou dans des documents séparés ayant un contenu identique, signé par tous les membres y ayant participé.

Les résolutions écrites approuvées et signées par une majorité des membres du Conseil de Gérance auront le même effet que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

En tels cas, les résolutions ou les décisions seront formulées dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés, ayant le même contenu et signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, conformément aux dispositions légales applicables en vigueur, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, le Conseil de Gérance peut décider que chaque associé recevra le texte intégral de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées, émettra son vote par écrit et le transmettra par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les réunions des associés doivent toujours être convoquées par un gérant, et si défaut, par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions des associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés représentant une majorité des associés représentés.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de tous les associés.

Toute assemblée des associés se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que les gérants détermineront.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent légalement les pouvoirs reconnus aux gérants, comme celles qui suivent et notamment:

- toute modification statutaire;
 - toute dissolution anticipée ou mise en liquidation de la Société, ou l'extension de sa durée;
 - toute fusion ou consolidation de la Société avec ou dans d'autres entités;
 - toute résolution relative à l'approbation du bilan et de l'affectation des bénéfices ou des pertes;
- sont prises soit par l'associé unique, soit par l'assemblée des associés en cas de pluralité.

Exercice social - Bilan

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le Conseil de Gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants envers la Société.

Au même moment le Conseil de Gérance préparera un compte profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés et elle sera effectuée un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Une fois la liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur pourcentage de participation au capital.

Loi applicable

Art. 21. La Loi sera applicable pour tous les points dont il n'est pas fait objet par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été souscrites par LaSalle Japan Logistics II S.à.r.l.

Elles ont toutes été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille Yen Japonais (JPY 2,500,000,-), se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Stéphanie Duval, Directeur Nationale, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur Christophe Printz, Directeur administratif et financier, née le 14 Juin 1977 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Conformément à l'article onze des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature unique d'un gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, elle a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. VELY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10121. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011116568/437.

(110133498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Hoche Partners Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113973/10.

(110130605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Iceberg Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 131.946.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°62361 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113978/10.

(110130714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Immobilière Strasbourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 45, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 100.585.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113980/10.

(110130334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

ImmoGen Conseils S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 137.091.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOGEN CONSEILS S.A.

Référence de publication: 2011113981/10.

(110130359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

J.G. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 74.997.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la société le 26 mai 2010

L'associé unique de la Société prend acte de la démission de Monsieur Steve van den Broek de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

L'associé unique de la Société décide de nommer Monsieur Cyrille VALLEE, né le 12 août 1977 à Thionville (France), avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouveau administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113995/14.

(110130657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Tundra Capital Management Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.254.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 22 juillet 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs René Lopez, Jean-François Ruel, Benjamin Gunst, Bernard Andersen, Patrick Andersen, Jean Jacques Bovay et Alain Lorang, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,

2. de réélire la société KPMG Audit S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Pour Tundra Capital Management Fund

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011115019/21.

(110130833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

IND Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 25.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011113982/13.

(110130807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Indra Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 131.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011113984/10.

(110130370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Indushold S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 36.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113986/10.

(110130810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Carmel Capital VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.405.349,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 158.035.

In the year Two Thousand Eleven, on the Twenty-Seventh day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Terra Firma Investments (GP) 3 Limited, a company registered in Guernsey with the company registry of Guernsey under number 43846, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting in its capacity as general partner to Terra Firma Capital Partners III, L.P., having its offices at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ (the "Subscriber"), here represented by Mrs. Petra Margotte, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole current shareholder of "Carmel Capital VI S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.035, incorporated by a deed of the undersigned notary on 22 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 5 April 2011 under number 640, page 30693 (the "Company").

- The Company's articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on 25 March 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of Seventy Thousand Euros (EUR 70,000.-) so as to raise it from its current amount of Two Million Three Hundred and Thirty-Five Thousand Three Hundred and Forty-Nine Euro (EUR 2,335,349.-) represented by Two Million Three Hundred and Thirty-Five Thousand Three Hundred and Forty-Nine Euro (2,335,349) shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each, to Two Million Four Hundred and Five Thousand Three Hundred and Forty-Nine Euro (EUR 2,405,349.-) represented by Two Million Four Hundred and Five Thousand Three Hundred and Forty-Nine (2,405,349) shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue Seventy Thousand (70,000) new shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription/Payment

There now appeared, Mrs. Petra Magerotte, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Subscriber, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber, to Seventy Thousand (70,000) shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by contribution in kind of a part of receivable in an amount of Seventy Thousand Euros (EUR 70,000) owed by the Company to the Subscriber (the "Contribution") as further described in the report of the board of directors' of the Company dated 27 July 2011 (the "Report").

The Report valued the Contribution at of Seventy Thousand Euros (EUR 70,000).

The valuation of the Contribution has also been described at the report of the Subscriber dated 26 July 2011 which also valued the Contribution at Seventy Thousand Euros (EUR 70,000).

These reports, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The sole shareholder RESOLVES to accept the subscription of Seventy Thousand (70,000) shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each by the Subscriber by a contribution in kind and to allocate such shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend Article 6.1., first paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" 6.1. Subscribed share capital. The Company's corporate capital is fixed Two Million Four Hundred and Five Thousand Three Hundred and Forty-Nine Euro (EUR 2,405,349.-) represented by Two Million Four Hundred and Five Thousand Three Hundred and Forty-Nine (2,405,349) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Terra Firma Investments (GP) 3 Limited, une société enregistrée au registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 43846, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant en sa qualité de general partner de Terra Firma Capital Partners III, L.P., ayant ses bureaux à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ (le «Souscripteur»), ici représentée par Mme Petra Magerotte, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est l'associé unique de la société Carmel Capital VI S.à r.l. , une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.035, constituée par un acte du notaire soussigné le 22 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 avril 2011 sous le numéro 640, page 30693 (la «Société»).

- Que les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire soussigné du 25 mars 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-dix mille Euro (EUR 70.000.-) pour le porter de son montant actuel de deux millions trois cent trente-cinq mille trois cent quarante-neuf Euro (EUR 2.335.349.-) représenté par deux millions trois cent trente-cinq mille trois cent quarante-neuf (2.335.349) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de deux millions quatre cent cinq mille trois cent quarante-neuf Euro (EUR 2.405.349.-) représenté par deux millions quatre cent cinq mille trois cent quarante-neuf (2.405.349) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre soixante-dix mille (70.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription/Libération

Ensuite comparait Mme Petra Magerotte, prémentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare de souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur à soixante-dix mille (70.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature d'une partie de créance d'un montant de soixante-dix mille Euro (EUR 70.000) due par la Société au Souscripteur (la «Contribution») telle que décrite dans le rapport du conseil de gérance de la Société en date du 27 juillet 2011 (le «Rapport»).

Le Rapport a évalué la Contribution à soixante-dix mille Euro (EUR 70.000).

L'évaluation de la Contribution a également été décrite dans le rapport du Souscripteur en date du 26 juillet 2011 qui a également évalué la Contribution à soixante-dix mille Euro (EUR 70.000).

Les dits rapports, après avoir été signés ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE d'accepter la souscription de soixante-dix mille (70.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, par le Souscripteur par un apport en nature et d'allouer des telles parts sociales au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique DECIDE de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à deux millions quatre cent cinq mille trois cent quarante-neuf Euro (EUR 2.405.349,-) représenté par deux millions quatre cent cinq mille trois cent quarante-neuf (2.405.349) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

PLUS RIEN NE FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR, LA REUNION EST TERMINEE

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à mille trois cents (€ 1.300,-).

DONT ACTE, le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu à la partie comparante, elle-même connue par le notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, laquelle partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Magerotte, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 août 2011. Relation: EAC/2011/10732. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113855/138.

(110130408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Informa Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 60.348.

Les associés de la société:

Giovanni ALBERTONE, né le 26/10/1967 à Rome (I), est domicilié 5, rue Philippart à L-4842 Rodange

Simon ALLEN, né le 05/08/1968 à Cuckfield (GB) est domicilié 45, Wiener Strasse à A-2700 Wiener Neustadt

Andrew REDPATH, né le 09/11/1967 à Cambridge (GB), nommé gérant pour une durée indéterminée le 04/08/1997, est domicilié: 24, rue Beaulieu à L-7302 Müllendorf.

Référence de publication: 2011113987/12.

(110130448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Javi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAVI INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011113997/12.

(110130276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Firebird Mongolia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.018.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 154.863.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of July;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies, Cayman Islands, under number 236324, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by M^e Ole MARQUARDT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13 July 2011.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "Firebird Mongolia Holdings S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 154863, originally incorporated under the name of "JACK-1 S.à r.l.", pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 30 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 24 September 2010 under the number 1994,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 14, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of December 1, 2010 under the number 2633, containing the adoption of the current denomination.

- The Company's capital is currently set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty shares (180) shares, with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) to three million eighteen thousand US dollars (USD 3,018,000.-), by the creation and the issue of thirty thousand (30,000) new shares.

2. Subscription and payment of all the thirty thousand (30,000) newly issued shares by Firebird Mongolia Fund, Ltd.

3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

4. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million US dollars (USD 3,000,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) represented by one hundred eighty shares (180) shares with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each to an amount of three million eighteen thousand US dollars (USD 3,018,000.-) and to issue in this respect thirty thousand (30,000) new shares.

Second resolution

The thirty thousand (30,000) newly issued shares (the "New Shares") are entirely subscribed by Firebird Mongolia Fund, Ltd., prenamed.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of three million US dollars (USD 3,000,000.-) by a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim (the "Claim") that Firebird Mongolia Fund, Ltd. holds against the Company.

The existence and the valuation of the Claim results from a certificate issued by the Company's managers on 13 July 2011 which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration.

It results that nothing opposes to the conversion arising from the Claim of an amount of three million US dollars (USD 3,000,000.-) into capital of the Company

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. Paragraph 1. "The Company's capital is set at three million eighteen thousand US dollars (USD 3,018,000.-), represented by thirty thousand one hundred eighty (30,180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-unième jour du mois de juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Caymans, immatriculée auprès du Register of Companies, Îles Caymans, sous le numéro 236324, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital place, Shedden Road, P.O. Box 847 Gt, George Town, Grand Cayman, Îles Caymans.

ici représentée par Maître Ole MARQUARDT, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 13 juillet 2011.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Firebird Mongolia Holdings S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154863, constituée originairement sous la dénomination sociale de "JACK-1 S.à r.l." à la suite d'un acte du notaire instrumentant, en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 24 septembre 2010 sous le numéro 1994,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 1^{er} décembre 2010 sous le numéro 2633, contentant l'adoption de la dénomination actuelle.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) à trois million dix-huit mille dollars US (USD 3.018.000,-), par la création et l'émission de trente mille (30.000) nouvelles parts sociales.

2. Souscription et paiement de toutes les trente mille (30.000) parts sociales nouvellement émises par Firebird Mongolia Fund, Ltd.

3. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois million dollars US (USD 3.000.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales avec une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune à un montant de trois million dix-huit mille dollars US (USD 3.018.000,-), et d'émettre à cet égard trente mille (30.000) parts sociales.

Deuxième résolution

Les trente mille (30.000) parts sociales nouvellement émises (les «Nouvelles Parts») sont entièrement souscrites par Firebird Mongolia Fund, Ltd., précitée.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de trois million dollars US (USD 3.000.000,-) par l'apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible (la "Créance") que Firebird Mongolia Fund Ltd. a envers la Société.

L'existence et la valeur de cette Créance résulte d'un certificat émis par les gérants de la Société le 13 juillet 2011 qui, après avoir été signé ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte en vue de leur enregistrement.

Il résulte que rien ne s'oppose à la conversion provenant de la Créance d'un montant de trois million dollars US (USD 3.000.000,-) en capital de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Alinéa 1. «Le capital social est fixé à trois million dix huit mille dollars US (USD 3.018.000,-), représenté par trente mille cent quatre-vingts (30.180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. MARQUARDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011/33645. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011113936/136.

(110130631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Inservio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 160.898.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113988/10.

(110130830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Metalsistem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.618.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 juin 2011

1. M. Moysse DARGAA a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg le 8 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour METALSISTEM INTERNATIONAL S.A.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011114036/16.

(110130369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Aspen FinanceCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.859.114,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 161.675.

In the year two thousand eleven, on the first day of the month of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Shield Bidco Limited, a limited liability company governed by the laws of United Kingdom, having its registered office at The Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire OX14 3YP, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07226063,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1st July 2011.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Aspen FinanceCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of two million twelve thousand five hundred Euro (EUR 2,012,500.-), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 161.675, and incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 15 June 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

III. The articles of association of the Company (the "Articles") have last been amended by a deed of Maître Kessler, prenamed, dated 1st July 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of five million eight hundred forty-six thousand six hundred fourteen Euro (EUR 5,846,614.-) so as to raise it from its current amount of two million twelve thousand five hundred Euro (EUR 2,012,500.-) represented by two million twelve thousand five hundred (2,012,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of seven million eight hundred fifty-nine thousand one hundred fourteen Euro (EUR 7,859,114.-) represented by seven million eight hundred fifty-nine thousand one hundred fourteen (7,859,114) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. To issue, with payment of a share premium in a total amount of fifty-two million six hundred nineteen thousand five hundred twenty-eight Euro and ninety-seven Cent (EUR 52,619,528.97), five million eight hundred forty-six thousand six hundred fourteen (5,846,614) shares (the "New Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the articles of association of the Company (the "Articles").

3. To accept the subscription of such New Shares by Shield Bidco Limited, a limited liability company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at The Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire OX14 3YP, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07226063 (the "Sole Shareholder"), with payment of a share premium in a total amount of fifty-two million six hundred nineteen thousand five hundred twenty-eight Euro and ninetyseven Cent (EUR 52,619,528.97), by a contribution in kind consisting of receivables of an aggregate net amount of fifty-eight million four hundred sixty-six thousand one hundred forty-two Euro and ninety-seven Cent (EUR 58,466,142.97) (the "Receivable"), and to allocate such New Shares to the Sole Shareholder; and

4. To amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. above, as follows:

" **6. 1. Subscribed and Paid-up share capital.** The Company's share capital is fixed at seven million eight hundred fifty-nine thousand one hundred fourteen Euro (EUR 7,859,114.-) represented by seven million eight hundred fifty-nine thousand one hundred fourteen (7,859,114) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one Euro (1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up."; and

5. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of five million eight hundred forty-six thousand six hundred fourteen Euro (EUR 5,846,614.-) so as to raise it from its current amount of two million twelve thousand five hundred Euro (EUR 2,012,500.-) represented by two million twelve thousand five hundred (2,012,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of seven million eight hundred fifty-nine thousand one hundred fourteen Euro (EUR 7,859,114.-) represented by seven million eight hundred fifty-nine thousand one hundred fourteen (7,859,114) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder of the Company RESOLVES to issue, with payment of a share premium in a total amount of fifty-two million six hundred nineteen thousand five hundred twenty-eight Euro and ninety-seven Cent (EUR 52,619,528.97), five million eight hundred forty-six thousand six hundred fourteen (5,846,614) New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles.

Subscription/Payment

There now appears Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of the proxy abovementioned.

The Sole Shareholder, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the New Shares, with payment of a share premium in a total amount of fifty-two million six hundred nineteen thousand five hundred twenty-eight Euro and ninety-seven Cent (EUR 52,619,528.97), and to make payment in full for all such New Shares and share premium by a contribution in kind consisting of the Receivable held by the Sole Shareholder against Sophos Holding GmbH for an aggregate net amount of fifty-eight million four hundred sixty-six thousand one hundred forty-two Euro and ninety-seven Cent (EUR 58,466,142.97) (the "Contribution").

The Sole Shareholder, acting through its attorney, declares that the value of the Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 1st July 2011, signed by Ms. Isabelle Lentz, in her capacity as class A manager (gérant de classe A) of the Company and Mrs. Isabelle Probstel, in her capacity as class B manager (gérant de classe B) of the Company, as at the date of the Contribution, on the basis of value confirmation letter of the Sole Shareholder, which declaration will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney, declares that the Receivable, which is hereby contributed in kind, is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Receivable has been given to the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolutions adopted above, as follows:

" **6.1. Subscribed and Paid-up share capital.** The Company's share capital is fixed at seven million eight hundred fifty-nine thousand one hundred fourteen Euro (EUR 7,859,114.-) represented by seven million eight hundred fifty-nine thousand one hundred fourteen (7,859,114) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one Euro (1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

Declaration

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Shield Bidco Limited, une limited liability company, constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire OX14 3YP, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07226063,

ici représentée par Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juillet 2011.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est la seule associée (l'«Associé Unique») de Aspen FinanceCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500,-), ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.675, et constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, précité, en date du 1^{er} juillet 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. La partie comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare en conséquence que la présente assemblée est valablement constituée, et, ayant reconnue être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions huit cent quarante-six mille six cent quatorze euros (EUR 5.846.614,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500,-) représenté par deux millions douze mille cinq cents (2.012.500), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de sept millions huit cent cinquante-neuf mille cent quatorze euros (EUR 7.859.114,-) représenté par sept millions huit cent cinquante-neuf mille cent quatorze (7.859.114) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Emettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-deux millions six cent dix-neuf mille cinq cent vingt-huit euros et quatre-vingt-dixsept centimes (EUR 52.619.528,97), cinq millions huit cent quarante-six mille six cent quatorze (5.846.614) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux statuts de la Société (les «Statuts»).

3. Accepter la souscription de ces Nouvelles Parts Sociales par Shield Bidco Limited, une limited liability company, constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire OX14 3YP, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07226063 (l'«Associé Unique»), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant net total de cinquante-deux millions six cent dix-neuf mille cinq cent vingt-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 52.619.528,97), par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de cinquante-huit millions quatre cent soixante-six mille cent quarante-deux euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 58.466.142,97) (la «Créance»), et allouer ces Nouvelles Parts Sociales à l'Associé Unique.

4. Modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de façon à refléter les résolutions adoptées sous les points 1 à 3 ci-dessus, de la façon suivante:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à sept millions huit cent cinquante-neuf mille cent quatorze euros (EUR 7.859.114,-) représenté par sept millions huit cent cinquante-neuf mille cent quatorze (7.859.114) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»; et

5. Divers.

La partie comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions huit cent quarante-six mille six cent quatorze euros (EUR 5.846.614,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500,-) représenté par deux millions douze mille cinq cents (2.012.500), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de sept millions huit cent cinquante-neuf mille cent quatorze euros (EUR 7.859.114,-) représenté par sept millions huit cent cinquante-neuf mille cent quatorze (7.859.114) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-deux millions six cent dix-neuf mille cinq cent vingt-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 52.619.528,97), cinq millions huit cent quarante-six mille six cent quatorze (5.846.614) Nouvelles Parts Sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts.

Souscription / Paiement

Comparet maintenant Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en sa qualité de mandataire dûment autorisée de l'Associé Unique en vertu de la procuration donnée sous seing privé visée ci-dessus.

L'Associé Unique, précité, agissant par le biais de sa mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-deux millions six cent dix-neuf mille cinq cent vingt-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 52.619.528,97) et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Parts Sociales et cette prime d'émission par un apport en nature consistant en la Créance détenue par l'Associé Unique contre Sophos Holding GmbH d'un montant net de cinquante-huit millions quatre cent soixante-six mille cent quarante-deux euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 58.466.142,97) (l'«Apport»).

L'Associé Unique, agissant par le biais de sa mandataire, déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration de la société bénéficiaire émise en date du 1^{er} juillet 2011, signée par Madame Isabelle Lentz en sa capacité de gérante de classe A de la société et Madame Isabelle Probstel en sa capacité de gérant de classe B de la société, à la date de l'Apport, sur base d'une lettre de confirmation de valeur de l'Associé Unique, laquelle déclaration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci à l'enregistrement.

L'Associé Unique, agissant par le biais de sa mandataire, déclare que la Créance, qui est ici apportée en nature, est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à sa libre cessibilité à la Société et que des instructions appropriées ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements et autres formalités nécessaires pour parfaire un transfert valable de la Créance à la Société.

Preuve de la propriété de la Créance par l'Associé Unique a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de façon à refléter les résolutions adoptées ci-dessus, de la façon suivante:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à sept millions huit cent cinquante-neuf mille cent quatorze euros (EUR 7.859.114,-) représenté par sept millions huit cent cinquante-neuf mille cent quatorze (7.859.114) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»;

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Déclaration

Le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011113020/203.

(110129514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

M/C AWS Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.438.

Il résulte d'une décision des associés de la société en date du 8 août 2011 que le siège social de la société est transféré du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011114025/13.

(110130534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

International Car Exchange, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 50.767.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113989/10.

(110131167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Commerzbank International Portfolio Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.022.

Herr Thomas Langer hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Commerzbank International Portfolio Management („die Gesellschaft“) mit Ablauf des 3. August 2011 niedergelegt.

Mit Beginn des 4. August 2011 wurde Herr Oliver Pietsch mit Berufsanschrift 25, rue Edward Steichen, 2540 Luxembourg, Luxembourg, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 12. Juni 2012 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft ko-optiert.

Herr Joseph Kusters hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Commerzbank International Portfolio Management („die Gesellschaft“) mit Ablauf des 4. August 2011 niedergelegt.

Mit Beginn des 5. August 2011 wurde Herr Falk Fischer mit Berufsanschrift 25, rue Edward Steichen, 2540 Luxembourg, Luxembourg, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 12. Juni 2012 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft ko-optiert.

Senningerberg, im August 2011
Für die Richtigkeit des Auszuges
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.
Asselborn / Eis

Référence de publication: 2011115218/21.

(110132051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

IP Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 149.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandre Marguet
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011113991/11.

(110130388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Ispat Inland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113993/9.

(110130319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Juno S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.741.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JUNO S.A.
Régis DONATI / Louis VEGAS-PIERONI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011114000/12.

(110130754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Juno S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.741.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JUNO S.A.
Régis DONATI / Louis VEGAS-PIERONI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011114001/12.

(110130755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Kilrush, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.754.

L'adresse de l'associé unique de la société, Kilrush, Sàrl a changé. Il convient désormais de noter 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011114002/12.

(110130314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Kalvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 100.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114004/9.

(110130377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Labalma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.625.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17/07/1996

Mention complémentaire au dépôt de l'annexe au bilan au 31 décembre 2010 déposé le 27 juillet 2011 sous le n° L110121924.04 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABALMA S.A.

Référence de publication: 2011114013/12.

(110130692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Lux e-shelter 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.738.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the third day of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Lux e-shelter, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register,

here represented by Ms. Caroline Streiff, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 3 August 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here-below stated capacity, has requested the notary to draw up the articles of association of a private limited company (société à responsabilité limitée), which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company")

which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Lux e-shelter 1".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at fifty-two thousand five hundred euro (EUR 52,500.-) represented by fifty-two thousand five hundred (52,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by several managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders who sets the term of their office. The Company is managed by a board of managers composed of at least two (2) class A Managers and one (1) class B Manager. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of one A Manager and one B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("causes légitimes").

The board of managers may grant special powers by authentic power of attorney or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be

required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one A manager and one B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting including at least one A manager and one B manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 13. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 14. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

Art. 16. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 18. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The manager, the board of managers or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution

F. Dissolution - Liquidation

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

All the fifty-two thousand five hundred (52,500) shares have been subscribed by Lux e-shelter, prenamed, at a price of fifty-two thousand five hundred euro (EUR 52,500.-) and have been paid up by a cash contribution, as it has been proven to the undersigned notary.

The total contribution of fifty-two thousand five hundred euro (EUR 52,500.-) shall be entirely allocated to the share capital.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to take the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as class A Managers of the Company:

1) Mr. Rupprecht Rittweger, Managing Director, born in Munich, Germany on 15 June 1970, professionally residing at Mergenthaler Allee 79-81, 65760 Eschborn, Germany.

2) Mr. Nicolas Massard, Principal, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 4 April 1975, professionally residing at 111 Huntington, Boston MA 02199, USA.

The following person is appointed as class B Manager of the Company:

1) Mr. Marc Elvinger, lawyer, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 January 1975, professionally residing at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The managers are appointed for an unlimited period of time.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his/her name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausandelf, den dritte August.

Vor dem unterzeichneten Notar M^e Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Lux e-shelter, eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht vom Großherzogtum Luxemburg, mit Sitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, noch nicht im Handelsregister von Luxemburgeingetragen, hier vertreten durch Fräulein Caroline Streiff, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht erteilt am 3. August 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mitderselben eingetragen zu werden.

Der Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen den jetzigen Inhabern der ausgegebenen Aktien und all denen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (société à responsabilité limitée) (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften, sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Lux e-shelter 1“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden. Die Gesellschaft kann Zweigstellen oder Agenturen sowohl im Großherzogtum als auch im Ausland eröffnen.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zweiundfünfzigtausend fünfhundert Euro (EUR 52,500) und ist in zwölftausend zweiundfünfzigtausend fünfhundert (52,500) Anteile zu je einem Euro (EUR 1,-) aufgeteilt.

Jeder Anteil gewährt ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Mehrheitsbeschluss der Gesellschafter geändert werden, vorausgesetzt, dass die zustimmenden Gesellschafter mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer für jeden Anteil an. Die Miteigentümer eines Anteils müssen durch eine einzige Person gegenüber der Gesellschaft vertreten sein.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile unter Lebenden an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung. Die Beschlussfassung erfolgt mit einer Mehrheit, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung die mit einer Mehrheit, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt, beschließt. Keiner Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

C. Geschäftsführung

Art. 10. Die Gesellschaft wird geführt durch mehrere Geschäftsführer, die keine Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung hält auch die Dauer des Mandates fest. Die Gesellschaft wird durch den Geschäftsführerrat verwaltet, welcher sich aus mindestens einem (2) Geschäftsführer A und einem (1) Geschäftsführer B zusammensetzt. Die Gesellschaft wird jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers A und eines Geschäftsführers B oder durch die Einzelunterschrift einer durch den Geschäftsführerrat bevollmächtigten Person verpflichtet. Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt und ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden („causes légitimes“).

Sondervollmachten oder begrenzte Vollmachten können unter privatschriftlichem oder notariell beglaubigtem Dokument vom Geschäftsführerrat an eine oder mehrere Personen ausgestellt werden.

Art. 11. Der Geschäftsführerrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat auch die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden zu bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss und der für die Protokolle der Sitzungen des Geschäftsführerrates.

Dritten gegenüber hat der Geschäftsführerrat unter allen Umständen unbeschränkte Vollmacht zu Handlungen im Namen der Gesellschaft und zur Genehmigung von Geschäften und Handlungen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Geschäftsführerrates; in seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates ernennen um den Vorsitz dieser Sitzungen zeitweilig zu führen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält wenigstens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung ein Einberufungsschreiben, außer im Falle einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Auf schriftliche, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebene Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Geschäftsführerrates, kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle

andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei mindestens ein Geschäftsführer A und ein Geschäftsführer B anwesend oder vertreten sein müssen. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder, die mindestens einen Geschäftsführer A und einen Geschäftsführer B umfassen, gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, vorausgesetzt solche Beschlüsse werden schriftlich bestätigt; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

Art. 12. Die Protokolle aller Sitzungen des Geschäftsführerrates werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 13. Die Geschäftsführer haften auf Grund der Ausübung ihrer Funktion für Verbindlichkeiten der Gesellschaft oder der Gesellschafter nicht persönlich. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann an den Generalversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 15. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung einer einfachen Mehrheit der Gesellschafter sofern diese wenigstens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 16. Wenn die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter hat, übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 18. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen das Inventar in dem sämtliche Aktiven und Forderungen der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Der Geschäftsführer, der Geschäftsführerrat oder die Hauptversammlung der Gesellschafter können auf Grundlage des von dem Geschäftsführer oder Geschäftsführerrates erstellten Zwischenabschlusses Abschlagsdividenden auszahlen, vorausgesetzt dass der Zwischenabschluss maximal zwei (2) Monate vor der geplanten Auszahlung erstellt wurde und dass aus diesem Abschluss hervorgeht, dass genügend Mittel zur Auszahlung zur Verfügung stehen.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest. Falls nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Aktiven und Begleichung der Forderungen der Gesellschaft.

Der restliche Überschuss der aus der Verwertung der Aktiven und Begleichung der Forderungen der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu ihren bestehenden Anteil am Kapital aufgeteilt.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Alle zweiundfünfzigtausend fünfhundert (52,500) Anteile werden von Lux e-shelter, oben genannt, für einen Preis von zweiundfünfzigtausend fünfhundert Euro (EUR 52,500) gezeichnet und wurden vollständig in bar eingezahlt, wie es dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Die Gesamteinlage von zweiundfünfzigtausend fünfhundert Euro (EUR 52,500) wird vollständig dem Gesellschaftskapital zugewiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ein tausend fünf hundert Euro (EUR 1.500,-) geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Im Anschluss an die Gründung hat der alleinige Gesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Gesellschaftssitz befindet sich an 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

2. Folgende Personen werden zum Geschäftsführer A ernannt:

1) Herr Rupprecht Rittweger, Geschäftsführer, geboren in München, Deutschland, am 15. April 1970, beruflich wohnhaft in Mergenthaler Allee 79-81, 65760 Eschborn, Deutschland.

2) Herr Nicolas Massard, Principal, geboren in, Luxemburg, GroßherzogtumLuxemburg, am 4. April 1975, beruflich wohnhaft in 111 Huntington, Boston MA02199.

Folgende Person wird zum Geschäftsführer B ernannt:

1) Herr Marc Elvinger, Anwalt, geboren in Luxemburg, GroßherzogtumLuxemburg, am 10. Januar 1975, beruflich wohnhaft in 14, rue Erasme, L-2082 Luxemburg.

3. Die Geschäftsführer sind auf unbestimmte Zeit ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: C. Streiff, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 août 2011. Relation: LAC/2011/35449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011114010/319.

(110130845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Rezo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 162.833.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le huit août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

1.- La société anonyme IRIS PRODUCTIONS S.A., avec siège social à L-1543 Luxembourg, 45, Boulevard Pierre Frieden, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 23.916.

2.- Monsieur Jean-Michel REY, distributeur de films et producteur de films, demeurant à F-92300 Levallois-Perret, 57, Quai Michellet, bateau "Le Chant du Monde".

3.- Madame Nadia LASSOUJADE, distributrice de films, demeurant à F-92210 Saint-Cloud, 2, avenue des Chalets.

4.- Monsieur Philippe LIEGEOIS, producteur de films, demeurant à F-75011 Paris, 84, rue Oberkampf.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées en date des 8 et 13 juillet, respectivement 1^{er} août 2011,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent vouloir constituer et dont ils ont arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de REZO FINANCE S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Elle peut accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000.-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) chacune.

La cession d'actions entre actionnaires est libre.

Pour le cas où un actionnaire entend céder des actions à une personne qui n'est pas actionnaire, il devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunération convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les actionnaires. Au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un tel accord unanime, le prix de rachat se calcule d'office sur la base des fonds propres du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

En cas de décès d'un actionnaire les actions ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément unanime des actionnaires survivants. En cas de refus d'agrément, les autres actionnaires auront, conformément aux dispositions des trois alinéas qui précèdent et dans les délais et au prix y prévus, le droit d'acheter les parts desdits héritiers ou de désigner des acheteurs qui auront été agréés par les actionnaires et le prix sera fixé conformément aux trois alinéas qui précèdent. Le prix en sera payable, sans intérêts, à l'expiration d'une année suivant l'acquisition.

Toute cession faite en violation des dispositions qui précèdent et en violation du droit de préemption conféré aux autres actionnaires est inopposable à la société et aux autres actionnaires.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout réviseur d'entreprises sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société, et notamment l'approbation des comptes annuels, la nomination et la révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes, la modification des statuts.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le réviseur d'entreprises. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) réviseur(s) d'entreprises.

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
- 3) Exceptionnellement, le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s) peut/peuvent être nommé(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les cent mille (100.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme IRIS PRODUCTIONS S.A., avec siège social à L-1543 Luxembourg, 45, Boulevard Pierre Frieden, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 23.916, cinquante mille actions	50.000
2.- Monsieur Jean-Michel REY, distributeur de films et producteur de films, demeurant à F-92300 Levallois-Perret, 57, Quai Michellet, bateau "Le Chant du Monde", vingt-quatre mille neuf cent	24.925

vingt-cinq actions	
3.- Madame Nadia LASSOUJADE, distributrice de films, demeurant à F-92210 Saint-Cloud, 2, avenue des Chalets, douze mille cinq cent trente actions	12.530
4.- Monsieur Philippe LIEGEOIS, producteur de films, demeurant à F-75011 Paris, 84, rue Oberkampf, douze mille cinq cent quarante-cinq actions	12.545
Total: cent mille actions	100.000

Toutes ces actions ont été libérées comme suit:

- jusqu'à concurrence du montant de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000.-) par l'actionnaire IRIS PRODUCTIONS S.A. par un versement en espèce, de sorte que la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire;

- jusqu'à concurrence du montant de DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 249.250.-) par l'actionnaire Monsieur Jean-Michel REY, par un apport en nature consistant dans deux cent quarante-neuf mille deux cent cinquante (249.250) actions qu'il détient dans la société par actions simplifiée de droit français REZO FILMS, ayant son siège à F-75009 Paris, 29, rue du Faubourg Poissonnière, inscrite au registre de commerce de Paris sous le numéro 491 448 871;

- jusqu'à concurrence du montant de CENT VINGT-CINQ MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 125.300.-) par l'actionnaire Madame Nadia LASSOUJADE, par un apport en nature consistant dans cent vingt-cinq mille trois cents (125.300) actions qu'elle détient dans la société par actions simplifiée de droit français REZO FILMS, préqualifiée;

- jusqu'à concurrence du montant de CENT VINGT-CINQ MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (€ 125.450.-) par l'actionnaire Monsieur Philippe LIEGEOIS, par un apport en nature consistant dans cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante (125.450) actions qu'il détient dans la société par actions simplifiée de droit français REZO FILMS, préqualifiée.

Les souscripteurs déclarent que les actions dont apport ci-avant sont quittes et libres de tout engagement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 les prédicts apports en nature ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation qui a été établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Marco CLAUDE de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, en date du 22 juillet 2011, dont les conclusions sont de la teneur suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globales des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le notaire soussigné et le comparant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille trois cents Euros (€ 2.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à six (6).

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Nicolas STEIL, producteur de films, demeurant à L-8084 Bertrange, 4, rue de la Pétrusse.
- Monsieur Jean-Michel REY, distributeur de films et producteur de films, demeurant à F-92300 Levallois-Perret, 57, Quai Michellet, bateau "Le Chant du Monde".
- Madame Nadia LASSOUJADE, distributrice de films, demeurant à F-92210 Saint-Cloud, 2, avenue des Chalets.
- Monsieur Philippe LIEGEOIS, producteur de films, demeurant à F-75011 Paris, 84, rue Oberkampf.
- Monsieur Jésus GONZALEZ, directeur général, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 69A, Grand-Route.
- Monsieur David MOURAIRE, directeur administratif et financier, demeurant à L-2316 Luxembourg, 114, Boulevard Général Patton.

2) Le nombre des réviseurs est fixé à un:

Est nommé réviseur:

La société anonyme GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 43.298.

3) Le premier mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises expirera à l'assemblée générale de 2016.

4) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Nicolas STEIL prénommé, comme administrateur-délégué de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa seule signature.

5) Monsieur Nicolas STEIL, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

6) Le siège social est fixé à L-1543 Luxembourg, 45, Boulevard Pierre Frieden.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 11 août 2011. Relation: ECH/2011/1294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011116649/255.

(110133436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

**Catapult S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Catapult S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 122.713.

In the year two thousand and eleven,

on the twentieth day of the month of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of "CATAPULT S.A.", (the "Company") a société anonyme established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 15 December 2006, its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations occurred on 15 February 2007, number 190, page 9087.

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 25 February 2011, its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations still pending.

The Company is registered with the Luxembourg Trade and Company register under section B number 122 713.

The Meeting is opened and presided over by Mrs Alessia ARCARI, employee, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Angelina SCARCELLI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr François MANTI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

The shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present Meeting can take place without prior convening notices.

That the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Amendment of the status of the company so that, henceforth, the company will have the status of a Family Private Assets Management Company ("SPF") as defined by the Law of May, 11, 2007.

2. Change of the company's name from "CATAPULT S.A." into "CATAPULT S.A. - SPF", société de gestion de patrimoine familial".

3. Amendment of Article 1 to be read as follows: "There exists a corporation (société anonyme) under the name of "CATAPULT S.A. -SPF", société de gestion de patrimoine familial."

4. Subsequent amendment of Article 4 of the company relating to the purpose of the company which henceforth will be read as follows:

Art. 4. "The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11th, 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

5. Amendment of Article 20 of the Articles of incorporation so as to reflect the following terms:

" Art. 20. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, and the law of May 11, 2007 on Family Private Assets Management Company ("SPF") shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The Meeting RESOLVES resolved to amend the status of the Company so that, henceforth, the Company will have the status of a Family Private Assets Management Company ("SPF") as defined by the Law of May, 11, 2007.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to change the Company's name and subsequent to amend Article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 1. "There exists a corporation (société anonyme) under the name of "CATAPULT S.A. - SPF", société de gestion de patrimoine familial".

Third resolution

The Meeting RESOLVES to amend Article 4 of the company relating to the purpose of the company which henceforth will be read as follows:

Art. 4. "The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11th, 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF")."

Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to amend Article 20 of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 20. "The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, and the Law of May 11, 2007 on Family Private Assets Management Company ("SPF") shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary".

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le vingt juin.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire Assemblée") des actionnaires de "CATAPULT S.A." (la "Société"), une société anonyme établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, le 15 décembre 2006, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association étant faite le 15 février 2007, sous le numéro 190 et page 9087.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 25 février 2011, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 122 713.

L'assemblée est présidée par Madame Alessia ARCARI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François MANTI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui aura désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification de la dénomination de la société de "CATAPULT S.A." en "CATAPULT S.A. - SPF", société de gestion de patrimoine familial".

3. Modification subséquente de l'article 1 des statuts qui se lira comme suit: "Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "CATAPULT S.A. - SPF", société de gestion de patrimoine familial."

4. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la société comme suit:

Art. 4. "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

5. Modification de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 20. "La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE décide de modifier le statut de la Société qui aura désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier la dénomination de la Société et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts qui se lira comme suit:

Art. 1^{er}. "Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "CATAPULT S.A. -SPF", société de gestion de patrimoine familial."

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la Société comme suit:

Art. 4. "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article 20 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 20. "La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ARCARI, A. SCARCELLI, F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 juin 2011. Relation: EAC/2011/8230. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011114533/163.

(110131266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Lary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 45.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114016/9.

(110130661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Laureena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 64.295.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114018/10.

(110130486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

LB Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.193.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62365 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114020/10.

(110130567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.
